



COMMUNE DE BELVEDERE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Date et lieu : le 20 janvier 2015 à 18 heures en mairie de Belvédère.

Date de convocation : le 14 janvier 2015.

Membres convoqués : Paul Burro, Jackie Tixier, Jean-Paul Duhet, René Laurenti, Marion Bisin, Christophe Cassi, Max Lambert, Olga Laurenti, Danny Palluel.

Pouvoirs : Alice Polizzi à Christophe Cassi, Olivier Leconte à Jackie Tixier, Thierry Tafini à Olga Laurenti.

Absent: Alain Caruba, Marc Laurenti, Alexandre Lunardi.

QUORUM ATTEINT

Secrétaire : Danny Palluel.

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal.
- 2) Délibération relative à la réalisation des travaux d'aménagement de la place cour supérieure.
- 3) Délibération relative à la réalisation d'étanchéité d'une part du canal du Moulin.
- 4) Décision modificative n°2.
- 5) Questions diverses.

1) Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire demande à son Conseil s'il y a lieu d'émettre des remarques ou des observations sur le contenu du compte-rendu du précédent Conseil municipal.

Aucune remarque n'est formulée.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de procéder au vote.

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2) Délibération relative à la réalisation des travaux d'aménagement de la place Cour supérieure.

Considérant que le four communal est actuellement un lieu de stockage de tables et de chaises du Comité des Fêtes.

Considérant le manque de toilettes publiques lors des différents festins provoquant de nombreux désagréments aux riverains.

Monsieur le Maire propose à son Conseil municipal d'envisager la construction d'un bâtiment dans le prolongement de la buvette du Comité des fêtes d'une superficie de 40 m² destiné à accueillir un lieu de stockage pour l'association ainsi que des toilettes dont un avec accessibilité handicapé.

Le bâtiment disposera d'un toit terrasse qui sera aménagé en vue d'accueillir du public
L'estimatif du cout des travaux est de 80 000 euros HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver les travaux d'aménagement de la place cour supérieure.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le maximum de subventions possibles pour la réalisation de ce projet.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation des travaux conformément au code des marchés publics.**

3) Délibération relative à la réalisation des travaux d'étanchéité du canal du Moulin.

Monsieur le Maire propose de retirer un syphon obsolète du canal du moulin qui provoque des fuites.

En annexe n°3, vous trouverez le descriptif des travaux envisagés ainsi que l'estimatif des travaux.
Le montant de ce projet est évalué à 21 500 euros HT.

Monsieur le Maire rappelle que ce canal dessert notamment de nombreuses exploitations agricoles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les travaux d'étanchéité du canal du Moulin.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le maximum de subventions possible pour la réalisation de ce projet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation des travaux conformément au code des marchés publics.

4) Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 73925 : FPIC		881.00 E		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		881.00 E		
D 6554 : Contribution organ.regroup.		6 850.00 E		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		6 850.00 E		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	1 931.00 E			
TOTAL D 66 : Charges financières	1 931.00 E			
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel				1 700.00 E
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				1 700.00 E
R 7788 : Produits exceptionnels divers				4 100.00 E
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels				4 100.00 E
Total	1 931.00 E	7 731.00 E		5 800.00 E
INVESTISSEMENT				
R 10222 : FCTVA				12 026.15 E
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves				12 026.15 E
R 1328 : Autres			12 492.95 E	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement			12 492.95 E	
R 2111 : Terrains nus				26.07 E
R 2181 : Instal. gén. agenc. divers				440.73 E
TOTAL R 21 : Immobilisations corporelles				466.80 E
Total			12 492.95 E	12 492.95 E
Total Général		5 800.00 E		5 800.00 E

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°2.

5) Questions diverses

• Proposition d'un sens unique

Monsieur Cassi demande à monsieur le Maire la possibilité de mettre la totalité de la descente des Ecoles en sens unique afin d'en interdire la remontée à cause de nombreuses situations dangereuses à la suite de croisement de véhicules.

Monsieur le Maire rappelle que cette option avait été étudiée au moment de la réalisation des travaux et que le sens unique mais n'avait pas été retenue. En effet, un sens unique pourrait engendrer une augmentation de la vitesse dans cette partie du village.

Monsieur le Maire souhaite conserver ce double sens et rappelle que l'ensemble des routes en agglomération est limité à 30 km/h.

- **Ultra-Trail**

Des échanges ont eu lieu entre les différents membres du Conseil municipal.

- **Stade du Brec**

Madame Bisin fait état d'un problème de propreté à proximité du stade du Brec.
Monsieur le Maire annonce qu'il fera le nécessaire auprès des services de la métropole pour que tout soit nettoyé mais rappelle aux utilisateurs du stade que des poubelles sont à leur disposition sur le parking.

Fin de séance : 19h10

Le Maire,
Paul BURRO



Le Secrétaire de séance,
Danny PALLUEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Danny Palluel", with a horizontal line underneath.